

RCS : VESOUL - GRAY

Code greffe : 7001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VESOUL - GRAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 30110

Numéro SIREN : 352 240 030

Nom ou dénomination : AGILIANCE VESOUL

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2023 sous le numéro de dépôt 2755

AGILIANCE VESOUL
Société par actions simplifiée
au capital de 200 000,00 euros
Siège social : ZI Le Durgeon 1
70004 VESOUL CEDEX
352 240 030 RCS VESOUL

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1^{er} DECEMBRE 2023**

*L'an deux mille vingt-trois,
Le premier décembre,
A dix heures et trente minutes,*

Les associés de la société AGILIANCE VESOUL se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, ZI Le Durgeon 1 70004 VESOUL CEDEX, sur convocation faite par la Présidente à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par la Société FINANCIERE AGILIANCE, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Jean-François est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 500 actions sur les 2 500 actions ayant le droit de vote.

Madame La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Madame La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

GD J.F.B.

Madame La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis Madame La Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Madame La Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de sa Présidente, nomme en qualité de Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La Société GD COMPTA,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 500,00 euros,
Dont le siège social est Z.I Le Durgeon I, 70000 NOIDANS-LES-VESOUL,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VESOUL sous le numéro 508
081 239,

représentée par Monsieur Gaël DUFOURT, gérant.

Conformément aux dispositions des statuts, la Société GD COMPTA disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux dispositions des statuts, la Société GD COMPTA aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Gaël DUFOURT, au nom de la Société qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit lui-même les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

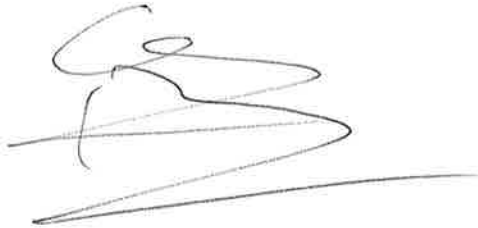
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame La Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente

La Société FINANCIERE AGILIANCE

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Secrétaire

Monsieur Jean-François HUOT

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'H' and a long horizontal stroke extending to the right.

